

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2023

Étaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, BRIOULLE Jean-Pierre représenté par GILARDEAU Christian (pouvoir), CONTOZ Jean-François, GILARDEAU Christian, BUTEL Alexandra, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : GUILLÉ Raphaël, BOYER Christophe, MONFORT Didier, DABAT Marc-André, GAILLAND Frédéric suppléant de DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté par GUILLÉ Raphaël (pouvoir), GARCIN Bernard représenté par DABAT Marc-André (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine représentée par MACLE Josiane (pouvoir), MACLE Josiane, BOYER Pierre suppléant de PY Martine, ROUSTANG Benoît, RICOU Patrick suppléant de SARRAZIN Bruno

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, COGORDAN André suppléant de PONS Julien, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé représenté par DUGELAY Denis (pouvoir), DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne représenté par BROCHIER Jean-Louis (pouvoir), GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian représenté par MOSTACHI Ginette (pouvoir), MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy, BENOITS Yves

Étaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, ALLEMAND Georges, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, CARLUE Ivan, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, MOREL Christian, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GAY-PARA Michel, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric.

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Marie-Josée COTTI, déléguée suppléante (Rochebrune, CCSPVA),
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,
L. NIVOU, chargée de mission développement territorial.

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 07/12/2022
- ✓ Délibérations :
 - Débat d'Orientation Budgétaire
 - Signature de la convention de partenariat EPF PACA
 - Ordre de mission permanent pour les membres du personnel
- ✓ Point d'information :
 - Présentation des prestataires retenus dans le cadre de l'AMI ADEME « vers des territoires ZAN » : volet foncier (lots 1 et 2) ;
 - Point d'étape sur la révision ;
 - Charte graphique
- ✓ Questions diverses.

OUVERTURE DE SÉANCE ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Benoît ROUSTANG, Président, rappelle que cette séance fait suite à un premier Conseil syndical convoqué pour le 09 février 2023, mais pour lequel le quorum n'a pas été atteint. Le quorum n'est donc pas nécessaire pour voter les délibérations à l'ordre du jour de cette seconde séance du Conseil syndical.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2022

Le projet de procès-verbal du Conseil syndical du 7 décembre 2022 n'appelle aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

En préambule de l'ordre du jour, M. ROUSTANG demande l'autorisation à l'Assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour pour l'autoriser à signer les marchés avec les prestataires dans le cadre de l'AMI « Objectif ZAN » de l'ADEME. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'année 2022 a été marquée par plusieurs dossiers importants :

- La révision du schéma : désignation d'un bureau d'études après des échanges avec les agences d'urbanisme ;
- Les travaux réalisés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Objectif ZAN » de l'ADEME, dont le Syndicat Mixte est l'un des 22 lauréats ;
- L'implication du Syndicat dans les démarches de mise en place de la Loi Climat et résilience, notamment au sein de la Conférence Régionale des SCoT, où il a été chef de file de l'Espace Alpin, et une participation avec les travaux du Sénat sur le sujet.

L'année 2023 sera celle du lancement effectif de la Révision du Schéma. Il s'agira de valider le Diagnostic et d'avancer sur le PAS.

L'étude cofinancée par l'ADEME et la Région intitulée « Mise en œuvre opérationnelle du ZAN sur le Territoire de l'Aire Gapençaise » s'échelonne sur 2023 et 2024, après la désignation des Bureaux d'Études en charge de ce travail.

Pour 2023, la participation des EPCI est majorée de 5,2%, correspondant à l'inflation constatée en 2022, comme décidé lors du vote du budget 2022.

Cette proposition de budget reste très tendue : le syndicat mixte a pour seule recette la participation des 4 EPCI.

Ginette MOSTACHI interroge l'augmentation de 20 000€ de la ligne consacrée aux personnels. Benoît ROUSTANG répond qu'il s'agit de l'évolution liée à l'augmentation du RIFSEEP. Il alerte également sur la situation budgétaire car la cotisation des EPCI avait été baissée de façon importante lorsque l'élaboration du SCoT a été terminée, mais avec le lancement de la révision, la situation est compliquée. Sur les participations, Benoît ROUSTANG rappelle qu'elles sont basées sur la population des EPCI. On constate une diminution de la population entre 2022 et 2023. M. Brochier indique que le chiffre du recensement sur la ville de Gap est erroné, certains projets n'ont pas été pris en compte, cela pourrait concerner jusqu'à 1 000 habitants. Une révision à titre exceptionnelle est en cours.

Roger GRIMAUD interroge la possibilité de discuter d'une augmentation de la cotisation des EPCI un peu inférieure aux 5,2%

Benoît ROUSTANG indique que les bases d'imposition des collectivités augmentent de 7%, l'augmentation de la cotisation est inférieure à cette augmentation. Il rappelle que la situation budgétaire du Syndicat Mixte est déjà difficile.

Patrick RICOU demande si les travaux du SCoT font l'objet de financements via des subventions.

Benoît ROUSTANG confirme que le SCoT touche la Dotation Générale de Décentralisation (150 000€ sur la totalité de la révision, 50 000€ au début/ 50 000€ au PAS et 50 000€ en fin de démarche). Pour l'AMI Foncier, sur un coût de 100 000€ à peu près, 75 000€ de subventions et 16 000€ sur des travaux en régie.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'EPF PACA

L'EPF PACA a proposé au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise la signature d'une convention partenariale. Cette convention établit l'appui apporté par l'EPF PACA au syndicat mixte, notamment dans le cadre des travaux de recensement des gisements fonciers du territoire. Le Syndicat mixte pourra faire appel à l'expertise de l'EPF PACA pour présenter notamment les outils à disposition des collectivités pour assurer l'opérationnalité des projets. A l'inverse, le Syndicat Mixte s'engage à partager les résultats de ses travaux avec l'EPF PACA, car ils permettront de disposer d'un recensement de gisements ayant fait l'objet d'une première évaluation qualitative.

L'Assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention partenariale.

ORDRE DE MISSION PERMANENT POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DU SYNDICAT MIXTE

Comme chaque année, Benoît ROUSTANG propose la délivrance aux personnels du Syndicat Mixte un ordre de mission permanent pour les autoriser à se déplacer dans le cadre de leurs missions. Cet ordre de mission inclut les étudiants stagiaires car un stagiaire arrive au SCoT à partir de lundi 21 février, issu d'un master des métiers de la montagne, pour travailler notamment sur la concertation auprès des jeunes.

L'Assemblée vote à l'unanimité cette délibération.

SIGNATURE DES MARCHES DANS LE CADRE DE L'AMI « OBJECTIF ZAN » DE L'ADEME

3 axes d'intervention :

- Marché foncier, lot 1 : Etat des lieux des gisements fonciers dans l'enveloppe urbaine : le bureau d'études Planed ressort en tête des auditions et de l'analyse des offres ;
- Marché foncier, lot 2 : Analyse des marchés immobiliers et fonciers de l'Aire Gapençaise : une négociation par courrier a été conduite avec les trois candidats. A la suite de l'analyse des offres et suite aux compléments apportés par les candidats, le bureau d'études Adéquation ressort en tête ;
- Marché Tourisme : état des lieux des hébergements touristiques de l'Aire Gapençaise avec un focus sur les six stations de ski du territoire. Cette consultation a fait l'objet d'une relance suite à un premier déclaré sans suite : après analyse des offres, le bureau d'études MDP Consulting a les meilleures notes.

Ginette MOSTACHI s'interroge sur la présentation des montants des marches en « hors taxes » et se demande comment est traitée la TVA au SCoT. Benoît ROUSTANG indique que le Syndicat Mixte est soumis au Fonds de Compensation de la TVA.

Serge AYACHE remarque que l'agglomération ne sera pas beaucoup représentée en phase 2 du marché foncier lot 1, puisqu'elle aura 5 sites stratégiques comme les autres EPCI, malgré son poids par rapport aux autres EPCI.

Cette délibération est validée à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION :

Benoît Roustang présente au conseil syndical les membres du Comité de Pilotage de la révision du SCoT, désigné par les EPCI.

Il rappelle également la mise en place de trois groupes de travail qui se pencheront sur les différentes étapes de la révision : diagnostic, PAS et DOO. Il signale que les élus peuvent toujours s'inscrire dans ces groupes de travail, les inscriptions sont toujours ouvertes.

Enfin, Benoît ROUSTANG indique aux élus que plusieurs rencontres se sont déroulées avec les Présidents d'EPCI afin de faire le point sur les projets de chaque EPCI adhérente : le Président de la CCBD et de la CCCV ont été rencontrés. Une rencontre est programmée avec la CAGTD début mars. Il restera à organiser le rendez-vous avec le Président de la CCSPVA. Ces différentes rencontres associent également les membres du COPIL désignés par les EPCI.

Une tournée des communes a également été initiée. La quasi-totalité des communes de la CCSPVA ont été rencontrée, le prochain secteur sera la CCBD et la CAGTD.

Une fois l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance.